

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
Bureau des affaires
environnementales

La Rochelle, le

21 SEP. 2016

A R R Ê T É N° 16 –1726 du 21 septembre 2016

**modificatif à l'arrêté du 13 août 2013
portant création et composition
de la Commission de suivi de site
de l'établissement de chimie fine organique de synthèse
exploité par la Société SIMAFEX sur la commune de Marans**

*LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1, L124-1, L125-1, L125-2-1 et R125-5 à R125-8,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 247,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site pour l'établissement de chimie fine organique de synthèse exploité par la Société SIMAFEX sur le territoire de la commune de Marans,

Vu les arrêtés préfectoraux portant modification de la commission de suivi de site des 06 juin 2014, 13 mai 2015 et 24 mai 2016 ,

Vu la réunion de commission de suivi de site du 09 Juin 2016 lors de laquelle la société SIMAFEX a notifié les changements de représentants au sein des collèges exploitant et salariés pour cette commission,

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site pour l'établissement de chimie fine organique de synthèse exploité par la Société SIMAFEX à Marans est modifié ainsi qu'il suit :

"Article 4 : La commission est composée de :

a) La commission est composée ainsi qu'il suit :

1° Collège "administration de l'État"

La Préfète de la Charente-Maritime ou son représentant,
Le Chef de Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ou son représentant,
La Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,

2° Collège " élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés "

titulaire : M. Thierry BELHADJ, Maire de Marans,
titulaire : Mme Annie RAYE,
suppléante : Mme Virginie BAUDIN-MOYSAN

titulaire : M. Michel MAITREHUT, Communauté de communes Aunis Atlantique
suppléant : M. Roland GALLIAN

titulaire : Mme Karine DUPRAZ, Conseillère départementale,
suppléant : M. Gilles GAY, Conseiller départemental,

titulaire : Mme Soraya AMMOUCHE, Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou Charentes

3° Collège "riverains de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou association de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée "

titulaire : M. Jacques JOUAN, association Nature Environnement 17
suppléant : M. René BARTHE,

titulaire : M. Pierre-Marie PICHERIT, association Union Fédérale des Consommateurs
suppléant : M. Yves FOURNAT

titulaire : M. Luc IMMOBERSTEG, riverain
suppléant : M. Eric GUYONNET, riverain

titulaire : M. Daniel JUTTEAU, riverain
suppléant : M. CASES, riverain

titulaire : M. Francis AUDITEAU, riverain

4° Collège "exploitants" de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentants en tant que titulaires,

M. Thierry ARRIBARD, Directeur du site SIMAFEX
M. Hubert PONTOIZEAU, Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement
M. Damien LUX, Responsable Fabrication
M. Alain CHENEDE, Responsable Développement Industriel Chimie
M. Isabelle VORON, Responsable Qualité

en tant que suppléants respectifs,
Mme Valérie TRZCINSKI, Responsable RH
Mme Nermin KARABULUT, Responsable Contrôle Qualité,
Mme Céline DURAND, Responsable Excellence Opérationnelle
M. Jean-Michel PARATIAN, Cadre au Développement Industriel Chimie
Mme Claire LEBRETON, Chargées d'affaires

5° Collège "salariés" de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée,

en tant que titulaires,
Mme Martine CERF, membre élue au CHSCT,
M. Stéphane DECROON, membre élu au CHSCT
M. Ronan LE LOUARN, membre élu au CHSCT
M. Julien BERNARDEAU, membre élu au comité d'entreprise
M. Thierry BOCHIN, membre élu au comité d'entreprise

en tant que suppléants respectifs,

M. Philippe SOTTY, membre élu au comité d'entreprise
M. Heddi BETAOUAF, membre élu au comité d'entreprise
M. Franck MET, membre élu au comité d'entreprise
Mme Christèle IGUENAUULT, membre élu au comité d'entreprise
Mme Jennifer BESNARD, membre élu au comité d'entreprise

personnalités qualifiées :

Le Commandant Fabien LOUP, responsable du service opérations groupement nord,
Service Départemental d'Incendie et de Secours,
ou le Commandant Olivier DUMAS, chef du service prévision des risques

M. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S), ou son représentant "

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 modifié, demeurent inchangés.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-maritime, le maire de Marans ainsi que les directeurs des administrations mentionnées à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime et fera l'objet d'un affichage en mairie de Marans pendant un mois.

La Rochelle, le 21 septembre 2016

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Michel TOURNAIRE

